

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 décembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DAE 390 Subvention (45.000 euros) et convention avec quatre associations relevant de l'économie sociale et solidaire dans l'Arc de l'Innovation.

Mme Antoinette GUHL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'accorder une subvention de fonctionnement à quatre organismes et de l'autoriser à signer une convention avec ces associations ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 28 novembre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 28 novembre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 28 novembre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 29 novembre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 29 novembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mme Antoinette GUHL, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1: Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, entre la Ville de Paris et les associations suivantes :

Traverses Parcours
Colommbus
Les Alchimistes
Territoire et Emploi

Article 2 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est accordée à l'association Traverses Parcours (19e), sise 23, rue du Docteur Potain (19e) (SIMPA 10086 / dossier 2016_08804) au titre de l'exercice 2016.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est accordée à l'association Colommbus (14e), sise 78, rue de la Tombe Issoire (14e) (SIMPA 13326 / dossier 2016_08732) au titre de l'exercice 2016.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est accordée à l'association Les Alchimistes (13e), sise 6, rue des Cinq Diamants (13e) (SIMPA 181533 / dossier 2016_07785) au titre de l'exercice 2016.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est accordée à l'association Territoire et Emploi (20e), sise 28, rue des Maraichers (20e) (SIMPA 19239 / dossier 2016_07791) au titre de l'exercice 2016.

Article 6 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 901, nature 6574, ligne VF55023 du budget de fonctionnement de la Commune de Paris pour l'exercice 2016 sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO